



✓ Débit de boisson lors d'une manifestation sportive

⚖️ Cadre légal

L'ouverture d'un débit de boissons temporaire lors d'un événement sportif est strictement encadrée par la loi, notamment pour :

- La vente d'alcool (soumise à autorisation).
- Le respect de la sécurité et de la santé publique.
- La prévention des troubles à l'ordre public.

📄 Autorisation à demander

La demande est à faire auprès de la mairie du lieu de la manifestation au minimum 15 jours avant celle-ci. Le club doit formuler une demande officielle avec les détails de la manifestation, et les coordonnées du responsable. Pour toute première demande auprès de la mairie les statuts de l'association sont à ajouter à la demande.

Une association sportive peut formuler au maximum 10 autorisations par an.

🚫 Règles à respecter

Interdictions	* Vente d'alcool aux mineurs * État d'ivresse publique
Obligations	* Affichage obligatoire des prix, interdictions légales * Contrôle de l'âge * Respect des horaires autorisés par la municipalité * Respect des règles sanitaire et de sécurité

👮 En cas de non-respect

L'association peut avoir une amende pour vente illégal d'alcool, une fermeture administrative du stand ou de la manifestation et un retrait d'autorisation futures.